Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHARTRES

BP 229
28004 CHARTRES CEDEX
TEL 02.37.84.00.25
MINITEL 08.36.29.11.11 - FAX 02.37.84.02.75

R E C E P I S S E D E D E P O T

CENTRE D'ETUDES FISCALES ET DE REALISATIONS JURIDIQUES

AVOCATS
LES CHARMILLES BAT C16, 16 AV W. CHURCHILL
27000 EVREUX

V/REF : M. VERSCHOOTE
N/REF : 62 B 43 / A-2424

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHARTRES CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 28/11/2003, SOUS LE NUMERO A-2424,

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR
CHANGEMENT DE TROIS ADMINISTRATEURS
NOMINATION DU PCA DG
EXTRAIT DU PV DE LA REUNION DU CA DU 17.09.2003
EXTRAIT DU PV DE L'AGO DU 09.10.2003
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CA DU 10.10.2003

... CONCERNANT LA SOCIETE
SOPREMECA (SOCIETE DE PRECISION MECANIQUE)
SOCIETE ANONYME
11 RUE DU LUXEMBOURG
ST PIAT
28130 MAINTENON

R.C.S CHARTRES 806 220 430 (62 B 43)

LE GREFFIER

SOPREMECA
SOCIETE DE PRECISION MECANIQUE

Société anonyme au capital de 121.207 euros
Siège social : 11, rue du Luxembourg – 28130 Saint Piat
806 220 430 RCS Chartres

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 17 SEPTEMBRE 2003

Constatation de la démission de Monsieur Gilles Bouctot

Le président expose au conseil que Monsieur Gilles Bouctot a remis à la société une lettre de démission de ses fonctions d'administrateur le 1er septembre 2003 avec une prise d'effet immédiate. Il propose, en conséquence, aux administrateurs de prendre acte de cette démission.

Le conseil, après en avoir délibéré, prend acte de la démission de Monsieur Gilles Bouctot de ses fonctions d'administrateur à compter du 1er septembre 2003.

Certifié conforme

Gérard Lissot
Président du conseil d'administration

SOPREMECA
SOCIETE DE PRECISION MECANIQUE

Société anonyme au capital de 121.207 euros
Siège social : 11, rue du Luxembourg – 28130 Saint Piat
806 220 430 RCS Chartres

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 9 OCTOBRE 2003

DEUXIEME RESOLUTION
(Constatation de la démission de tous les administrateurs de leurs fonctions)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des lettres remises à la société par chacun des administrateurs, prend acte de la démission de Monsieur Gérard Lissot, de la société Hurel-Hispano et de Monsieur Alain Fournier de leurs fonctions d'administrateur à effet au jour de la prise de fonctions de leurs successeurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
(Nomination de Monsieur Georges Couillaud en qualité de nouvel administrateur)

L'assemblée générale décide de nommer, avec effet au 10 octobre 2003, Monsieur Georges Couillaud, né le 2 Juillet 1947 à Vallet (Loire Atlantique), demeurant 67, Ile Royale, Ivry La Bataille (Eure), en qualité de nouvel administrateur, pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION
(Nomination de Monsieur Ludovic Couillaud en qualité de nouvel administrateur)

L'assemblée générale décide de nommer, avec effet au 10 octobre 2003, Monsieur Ludovic Couillaud, né le 13 avril 1970 à Dreux (Eure et Loire), demeurant 121, chemin du Royer, Chuzelles (Isére), en qualité de nouvel administrateur, pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION
(Nomination de Monsieur Romain Couillaud en qualité de nouvel administrateur)

L'assemblée générale décide de nommer, avec effet au 10 octobre 2003, Monsieur Romain Couillaud, né le 21 août 1981 à Dreux (Eure et Loire), demeurant 67, Ile Royale, Ivry La Bataille (Eure), en qualité de nouvel administrateur, pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION
(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Gérard Lissot
Président

Certifié conforme

Société Anonyme

« **SOCIETE DE PRECISION MECANIQUE** »

Capital Social : 121.207 €uros
Siège social : 11, rue de Luxembourg

SAINT PIAT
(Eure et Loire)

RCS CHARTRES B 806.220.340
SIRET : 806.220.340.000.11
APE 2850
o=o=o=O=o=o=o

EXTRAIT DES DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2003

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres, prend les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

I. Nomination d'un nouveau président

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres, décide que la direction générale de la société sera, à compter de ce jour, assurée par Monsieur Georges Couillaud, né à Vallet (Loire Atlantique), le 2 juillet 1943, demeurant à Ivry La Bataille (Eure et Loir) 67, Ile Royale, lequel est désigné en qualité de nouveau Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Gérard Lissot, Président démissionnaire.

En cette qualité, Monsieur Georges Couillaud exercera cette fonction pour la durée de ses fonctions d'administrateur de la société, soit jusqu'à la réunion de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant venir à expiration le 31 décembre 2008.

Le Conseil donne, en conséquence, tous pouvoirs à son Président pour porter cette décision à la connaissance des actionnaires et des tiers, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Monsieur Georges COUILLAUD, en sa qualité de directeur général, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, contracter en son nom et l'engager pour tous actes et opérations rentrant dans l'objet social, sans limitation et sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux, sous réserve des pouvoirs que la Loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration et il représentera la Société à l'égard des tiers.

Toutefois, le nouveau Président ne pourra consentir, au nom de la Société, aucun aval, caution ou garantie en faveur de tiers, sans avoir été préalablement autorisé à cet effet par le Conseil d'Administration dans les conditions légales et réglementaires.

Cependant, par dérogation à cette dernière disposition, le Président est autorisé à donner, à l'égard des administrations fiscales et douanières, toutes cautions, avals ou garanties au nom de la société, sans limitation de montant.

Monsieur Georges Couillaud, présent à la réunion, déclare qu'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice des fonctions qui lui sont confiées ne peut lui être appliquée et qu'en conséquence, il accepte lesdites fonctions.

<u>QUATRIEME RESOLUTION</u> :

Comme conséquence de l'adoption de la première résolution qui précède, le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour en effectuer le dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Chartres et au Président de la société pour accomplir toutes autres formalités de publicité légale.

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Président : Mr Georges COUILLAUD

Certifié conforme à l'original